

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Instauration d'un système de signalement pour une meilleure gestion des déchets publics à Lausanne

Initiant-e(-s) : Paulraj Kanthia

Face à la problématique récurrente des déchets débordant des poubelles publiques et abandonnés dans les espaces publics, ce postulat invite la Municipalité de Lausanne à instaurer un numéro de téléphone ou une plateforme en ligne permettant aux citoyens de signaler les déchets en temps réel. Ces outils faciliteraient l'intervention rapide de la voirie, améliorant ainsi la propreté et l'image de la ville.

La ville de Lausanne, bien que réputée pour son dynamisme et son attractivité, est confrontée à un défi récurrent lié à la gestion des déchets dans les espaces publics. Les poubelles publiques sont souvent débordées, et la vie nocturne animée entraîne régulièrement l'abandon de déchets sur la voie publique. Ces situations engendrent des désagréments pour les habitants des quartiers et altèrent l'image de notre belle ville.

Fig.1 – Quartier des Fiches Nord à Lausanne – 2024



Conseil communal de Lausanne

Actuellement, il semble que le service de la voirie ne soit pas toujours informé en temps opportun des lieux où ces déchets s'accumulent. Ce postulat propose une solution simple et efficace : la mise en place par exemple d'un numéro de téléphone dédié ou d'une plateforme de communication en ligne facile d'accès permettant aux citoyens de signaler la présence de déchets. Par exemple, l'application du memodéchets (fait par le canton de fribourg et de Neuchâtel) propose un moyen géolocalisé pour permettre d'annoncer des déchets sauvages. Ces outils faciliteraient une intervention rapide de la voirie, contribuant ainsi à maintenir la propreté et l'attrait de Lausanne.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

1. Mettre en place un numéro de téléphone dédié ou l'adoption d'une application en ligne accessible via smartphone et ordinateur, permettant une signalisation rapide et efficace pour permettre aux citoyens de signaler en temps réel les déchets abandonnés dans les espaces publics.
2. Assurer une intervention rapide du service de la voirie suite aux signalements reçus, en priorisant les zones les plus touchées.

Lausanne, le 4 juin 2024



M. Paulraj KANTHIA

Signataire(s) :

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.